

## BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 2 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »

PARAITRA LE 2 DECEMBRE

Syndicat agricole de la presqu'île Guérandaise

## CONVOCAION

Le dimanche 26 novembre, à 9 heures, assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, dans la salle des Sociétés de Guérande, bâtiment de la Justice de Paix.

Programme : Exposé de la situation financière.

Conférence sur la culture de la vigne.

## LA SITUATION

## LES ENGRAIS

Nous indiquions dans notre dernier bulletin la tendance à la hausse qui se manifestait dans les ventes de superphosphate sur le printemps prochain. Cette tendance s'est affirmée depuis et on signale que des ventes ont été réalisées depuis dans les régions du Nord et de l'Est avec une avance de 0.50 centimes par 100 kilos. Il est probable que ce taux sera dépassé, car on signale une plus value sur les emballages de 0.60 centimes par sac, plus-value qui se répercutera sur tous les engrais. Cependant, jusqu'ici il ne nous a pas été communiqué d'augmentation de prix sur les scories qui restent toujours à 0.85 centimes l'unité, parité Thionville. Les expéditions commencent à en être plus faciles.

Les demandes en potasse d'Alsace devraient commencer à être nombreuses. Nous rappelons à nos adhérents que le prix de transport de la sylvinite riche a été ramené à la parité du prix de transport de la sylvinite pauvre, ce qui procure une économie moyenne pour parité Nantes de 1 fr. 25 par sac. Des relevés fournis par les mines il résulte que la demande est beaucoup plus forte en sylvinite riche qu'en sylvinite pauvre, ce qui s'explique facilement par suite des hauts prix des transports par chemin de fer pour les gares destinataires éloignées des mines.

La question des engrais azotés est devenue très délicate. La hausse désordonnée de la livre anglaise qui, de 48.66 en mars dernier, est montée ces derniers jours jusqu'à plus de 70 fr., soit une majoration de 50 o/o, a jeté le trouble dans les affaires de nitrate de soude et arrêté presque complètement les ventes à livrer. Les cotes ne s'établissent plus qu'en livres, les vendeurs ne voulant plus courir les aléas du change. Les stocks n'augmentent donc plus dans notre pays, les importations étant totalement arrêtées, et nous ne pouvons en ce moment, donner aucune indication sur les prix probables qu'il faudra payer pour livraisons en février-mars.

La même cause a produit un effet identique pour le sulfate d'ammoniaque. Si

on a pu parler de 83 fr. pour le nitrate de soude, à Dunkerque, il a été traité quelques lots de sulfate d'ammoniaque à 108 et 109 fr. sur novembre-décembre, 115 et 116 fr. sur février-mars.

Là aussi la rareté de la marchandise dont les achats en Angleterre sont contrariés par la hausse de la livre, va se faire sentir en culture, et les pays betteraviers notamment en souffriront plus que les autres.

## SULFATE DE CUIVRE

La hausse du cuivre métal entraîne celle du sulfate de cuivre, et nous cotons actuellement le prix de 147 fr. les 100 kilos, livraison sur novembre-décembre, sur wagon ou pris en magasin à Nantes.

Ce prix est valable jusqu'à fin de ce mois, mais pour une quantité limitée seulement.

## HERD-BOOK

## DE LA RACE BOVINE NANTAISE

Il est rappelé aux éleveurs de la race bovine nantaise, qu'il existe pour la Loire-Inférieure, une section spéciale de la race bovine parthenaise (variété nantaise.)

De nombreux animaux reproducteurs (mâles et femelles) ont été inscrits naguère au livre généalogique ; les circonstances n'ont pas permis de procéder depuis plusieurs années à toutes les inscriptions nécessaires, néanmoins un certain nombre de taureaux de race nantaise présentés dans les concours des Comices ont pu être inscrits pour les primes de conservation de l'Office agricole départemental.

Année 1920.....	34
Année 1921.....	48
Année 1922.....	36

Il importe maintenant de dresser une liste aussi complète que possible des étales d'élevage, susceptibles de fournir les bons reproducteurs si recherchés à l'échelle actuelle.

Peuvent être inscrits, les taureaux âgés de dix mois au moins et les génisses de plus de dix-huit mois.

Les animaux doivent présenter les caractères généraux de la race Parthenaise tels qu'ils ont été établis par le Comité Central.

1° Front carré, plutôt large qu'allongé ; plat, plutôt creux que bombé, par suite de la prédominance des arcades orbitaires.

2° Les animaux purs de cette race ne doivent présenter que trois couleurs, suivant des proportions différentes, mais ayant des nuances qui varient : le noir, le rouge et le gris-perle.

La couleur noire doit régner à l'extrémité des cornes, à l'anús, à la marge de l'anús, sur les lèvres de la vulve, à la houppe de la queue, au mufle, et à la couronne au-dessus des ongles.

Chez les mâles, elle doit tracer une ligne en général peu apparente sur le raphé, de l'anús aux bourses et occuper l'extrémité de ces dernières.

La couleur noirâtre doit exister sur le bord de la lèvre inférieure, et les muqueuses de la bouche ; cette coloration peut se présenter sous la forme de marbrure sur la langue ou le palais.

La couleur gris-perle doit former un cerne autour du mufle, un autour des paupières, ce dernier signe moins accentué sur les mâles.

Ces cernes, de 2 ou 3 centimètres de largeur, tranchant entre la couleur noire et le fond de la robe, donnent à l'animal une physionomie propre très saisissable.

Mais le gris-perle doit encore occuper le dessous du ventre, la face interne des rayons supérieurs des membres, et s'étendre postérieurement en remontant le bord des fesses jusqu'à l'anús ou la vulve. La base des oreilles, du côté de l'ouverture de leur conque, l'intérieur de celle-ci, présentent une coloration claire intermédiaire entre le gris-perle et le fond même de la robe.

Le blanc franc, brillant, formant une tache, si petite qu'elle soit, est considéré comme un signe d'impureté.

Les cornes présentent, à leur base, une coloration d'un blanc dégradé se prolongeant jusqu'aux 2/3 de leur longueur, et arrivant au blanc pur au point où elle touche la partie noire.

Toutes les surfaces du corps, qui ne sont pas occupées par le noir ou le gris-perle, de la manière qu'il est expliqué ci-dessus, présentent une couleur froment plus ou moins foncée.

## VARIÉTÉ NANTAISE

Il faut considérer comme appartenant à la nantaise et devant être inscrits au livre de cette variété, les sujets chez lesquels la couleur noire n'est qu'à l'état rudimentaire ou complètement absente, à l'anús, à la marge de l'anús sur les lèvres de la vulve ou sur le raphé et à l'extrémité des bourses.

En général, ces différences de développement de la couleur noire coïncident avec un fond plus clair de la robe, allant du froment au gris-perle, et elles ne se rencontrent que tout à fait exceptionnellement avec le fond rouge vif, couleur presque constante de la variété parthenaise.

Chez les nantais, la coloration noire se remarque plus fréquemment dans d'autres régions, telles que la face antérieure des canons et d'autres parties des membres.

Comme pour la variété parthenaise, la plus petite tache de blanc franc doit faire écarter comme impur tout sujet qui la possède.

En résumé, en dehors des caractères généraux décrits pour la variété parthenaise, la variété nantaise doit présenter : une robe froment, plus ou moins gris-perle, exceptionnellement rouge ; absence ou apparence, à l'état rudimentaire, de la coloration noire dans les parties de la peau dépourvue de poils ; développement de cette coloration dans d'autres parties du corps.

Les éleveurs de la Loire-Inférieure possédant des animaux de race nantaise correspondant au signalement ci-dessus indiqué, et désireux de faire inscrire ceux-ci au Herd-Book, sont invités à adresser leur demande d'inscription avec toutes indica-

tions utiles à la Direction des Services Agricoles, 5, rue Fanny-Peccot, à Nantes.

Les animaux pourront ensuite être examinés, en vue de l'inscription définitive, dans les Concours des Comices et dans les principaux centres d'élevage du département.

Nantes, le 15 novembre 1922.

## LE SOL ET LE CALCAIRE

La quantité de calcaire nécessaire à un sol est d'autant plus élevée qu'il contient plus d'argile. La présence de calcaire à raison de 10 grammes par kilogramme de terre peut-être considérée comme pratiquement suffisante. Il y aurait avantage à élever cette proportion dans les sols d'argile à silex, ou dans les limons qui reposent directement sur l'argile, ceux-ci étant d'une manière générale moins bien pourvus.

D'autre part, lorsque le calcaire ou la craie se trouvent directement en dessous du sol arable les eaux du sous-sol qui remontent par capillarité pendant l'été, se chargent de carbonate de chaux qui vient enrichir la couche superficielle. Ce fait ne peut pas se produire lorsque la craie est recouverte d'argile.

Ainsi nos terrains cultivés sont presque tous à peine suffisamment pourvus de calcaire, et ils n'en renferment souvent qu'une quantité nettement insuffisante pour permettre d'en obtenir le maximum de récoltes. Seul l'emploi d'amendements calcaires permettra de parer à cette insuffisance.

Mais cette insuffisance s'est aggravée surtout depuis la guerre.

En réalité, nous assistons à un appauvrissement régulier et progressif de nos sols en calcaire, chaque jour plus accentué, parce que l'on ne restitue pas à la terre les qualités qu'elle a perdues.

C'est ce que l'on appelle la décalcification du sol ; elle est de plus en plus marquée, et c'est, dans bien des cas, à cause d'elle que les luzernes ne réussissent plus là où elles donnaient autrefois d'abondantes coupes.

Chaque année des quantités considérables de calcaire disparaissent de nos terres cultivées. Les récoltes, si cet élément leur est indispensable, n'en enlèvent néanmoins qu'un faible poids (environ 30 kilogrammes pour les céréales, 125 kilogrammes pour les plantes racines, 150 kilogrammes pour les prairies artificielles).

Mais les autres causes de déperdition sont multiples. Les eaux de pluie entraînent dans le sous-sol des quantités énormes, sous forme de bicarbonate, de sulfate, de chlorure. Il n'est pas exagéré d'évaluer à 700 kilogrammes la quantité ainsi perdue par hectare et par an.

L'usage, heureusement de plus en plus répandu des engrais chimiques est aussi une cause de décalcification.

L'emploi de 100 kilos de sulfate d'ammoniaque occasionne une perte de 105 kilogrammes de calcaire. Les engrais potassiques sont dans le même cas, et à une fumure de 600 kilogrammes de sylvinite, correspond un appauvrissement en calcaire d'environ 400 kilogrammes.

Ainsi que l'indique M. Ch. Brioux, et contrairement à l'opinion généralement admise, les superphosphates ne modifient pas l'acidité du sol, vraisemblablement parce que le phosphate acide de chaux rétrograde, lorsque la chaux fait défaut, sous forme de phosphates de fer et d'alumine complètement insolubles et qui ne peuvent augmenter l'acidité propre du sol.

D'après le même auteur, les nitrates n'augmentent pas non plus l'acidité du sol.

Si l'on additionne les différentes pertes de calcaire on s'aperçoit qu'au total elles s'élèvent à 1.000 kilogrammes environ par hectare et par an. Il est facile de calculer qu'une terre dosant 5 grammes de calcaire par kilogramme, comme c'est le cas le plus fréquent dans le limon des plateaux et l'argile à silex, en renferme au total environ 18.000 kilogrammes dans la couche habituellement cultivée. Si aucun apport d'amendement calcaire ne vient compenser les déperditions, un appauvrissement à peu près total se manifesterait après 18 ou 20 ans, et, bien avant cette période les récoltes auront diminué peu à peu, et le sol ne sera plus recouvert de la végétation propre aux terres acides.

L'examen des végétations spontanées permet de reconnaître les terres acides, c'est-à-dire, celles où le calcaire fait défaut.

Dans les terres qui n'ont pas été chaulées depuis longtemps, on voit apparaître la petite oseille, le chrysanthème des moissons, les renouées, pendant que disparaissent, dans les prés, les luzernes, les trèfles et les minettes. La présence des joncs, des carex, des ajoncs, de la digitale, des fougères, est une indication suffisante du besoin de chaux dans les terres. De plus, le sol devient moins facile à travailler ; les terres argileuses se dessèchent ou se fendillent. Il suffit le plus souvent d'un apport judicieux de chaux pour voir disparaître les plantes signalées plus haut, les sols d'argile s'égouttent mieux, se fendillent moins et par suite de l'action des humates de chaux formés, les terres légères de limon deviennent moins perméables. Les légumineuses réapparaissent dans les prairies et la plupart des plantes cultivées donnent des récoltes plus abondantes.

C'est que l'effet des amendements calcaires ne se borne pas à fournir aux plantes un aliment qu'elles n'absorbent du reste qu'en petite quantité, et à modifier heureusement la flore et les propriétés physiques du sol. Le calcaire est de plus l'agent qui permet aux végétaux d'absorber les éléments dont ils ont besoin. C'est le cuisinier des plantes. Sans lui, les sels de potasse restent inactifs dans le sol et sont entraînés par les eaux, la nitrification se fait mal, les matières organiques ne se décomposent pas. C'est certainement une de ses actions les plus heureuses que de favoriser la décomposition des matières organiques, qui se transforment en ammoniacque et en nitrate, indispensables aux plantes.

En somme, les amendements calcaires agissent surtout dans le sol en mobilisant les éléments qu'il renferme pour les mettre à la disposition des plantes.

Tous les praticiens ont remarqué qu'après un chaulage le fumier faisait plus d'effet. C'est que sa décomposition est favorisée.

Mais ce serait une profonde erreur de croire que l'usage du calcaire dispense des fumures ; le cultivateur ne doit jamais perdre de vue que l'emploi de la chaux permet aux plantes de puiser largement dans les réserves du sol. Après un chaulage les récoltes sont toujours abondantes, et, par suite, les quantités d'aliments enlevés au sol sont considérables. Il est indispensable de les rapporter et de faire, sous forme d'engrais, de larges restitutions d'acide phosphorique, de potasse et d'azote. Toute autre manière de procéder justifierait les deux proverbes : « La chaux enrichit le père et ruine le fils » et : « Qui chaulé sans fumier, se ruine sans y penser ».

Si au contraire on restitue normalement l'acide phosphorique, la potasse, l'azote enlevés par les récoltes, et qu'on remplace par de fortes fumures au fumier de ferme la matière organique détruite, la fertilité se maintient aussi longtemps que le besoin de calcaire ne se fait pas à nouveau sentir, et dans ce cas, on peut dire que la chaux enrichit le père et aussi le fils.

La constitution de la majorité des sols et la diminution du chaulage, nous autorisent à penser que les agriculteurs tireront le plus grand profit de l'emploi judicieux des amendements calcaires, qui devient même une obligation urgente si l'on veut parer à la décalcification progressive du sol et maintenir sa fertilité.

L'analyse chimique fournira de précieuses indications sur la quantité de calcaire à employer. Cette quantité est évidemment variable suivant les sols, et la durée que l'on compte assurer aux effets du chaulage.

Le cultivateur qui emploie la chaux, ne devra pas manquer d'exiger de son fournisseur une garantie de chaux pure caustique, et il sera prudent de faire contrôler cette assertion par l'analyse chimique. Certaines chaux vendues à prix égal ont une valeur bien différente. Les unes dosent seulement 60 pour 100 de chaux pure, et d'autres arrivent à 98 pour 100. Il faut aussi tenir le plus grand compte de l'aptitude au délitement c'est-à-dire de la propriété qu'a la chaux de se réduire en poudre sous l'influence de l'humidité. Certaines chaux se délitent mal et se réduisent non pas en poussière, mais en petits fragments. Elles n'ont qu'un intérêt agricole très restreint, car l'action de la chaux est en raison de sa finesse. Pratiquement, une bonne chaux vive doit être, après le délitement, réduite en poudre impalpable.

Il faut plus de chaux dans les terrains argileux et dans les terrains tourbeux que dans les sols légers ; il en faut plus si on ne doit chauler que tous les 12 ou 15 ans que pour une période de 3 ou 4 ans, et aussi il faut en employer moins dans les terres pauvres que dans les terres riches et bien fumées.

Autrefois on avait tendance à répandre des doses massives de chaux ? C'est un procédé qui semble devoir être déconseillé. Une dose énorme de chaux, par son action caustique, décompose une grande quantité de matière organique. Il se forme en abondance de l'ammoniacque et des nitrates qui ne peuvent être entièrement utilisés par les plantes, et qui, entraînés par l'eau de pluie, sont perdus pour la végétation. De plus, l'opération oblige à confier au sol un capital plus élevé, et l'instabilité actuelle des cours oblige à la déconseiller, au seul point de vue économique.

Il semble que dans la majorité des terres le chaulage à raison de 1.000 à 1.500 kilogrammes de chaux suivant les sols, par hectare et pour 3 ans, soit à préconiser. Une bande témoin non chaulée pourra être ménagée dans la pièce. L'aspect de la végétation indiquera avec certitude au cultivateur que le moment est venu de renouveler l'opération.

En tous cas, la chaux sera mélangée très intimement au sol, par des hersages, des scarifiages, des labours légers. Il faudra l'employer au moins un mois avant les semailles pour que sa causticité ne nuise pas à la germination, et il ne faudra jamais faire coïncider le chaulage avec une fumure au fumier de ferme. Celui-ci se décomposerait très rapidement sans aucun profit pour la récolte. Ce serait une opération désastreuse.

Sous la réserve indiquée ci-dessus de ne pas chauler à l'époque des semailles, on peut pratiquement épandre la chaux à toute époque de l'année, pourvu que le sol ne soit pas trop mouillé ou absolument sec. Le résultat sera d'autant meilleur que l'épandage sera fait sur une terre déjà ameublie par le labour.

En résumé, l'action de la chaux permettra de combattre très facilement la décalcification lente, mais continue de nos terres, phénomène sur lequel nous appelons l'attention de tous les agriculteurs.

## CALCAIRE BROYÉ

Dans les terrains manquant de calcaire si nécessaire aux plantes, le remède employé le plus couramment est l'emploi de la chaux.

Si la chaux donne immédiatement son effet, il ne dure pas et tous les 3 ans, suivant les quantités employées à l'hectare, il faut recommencer le chaulage.

Le procédé le plus durable serait celui du mélange du calcaire avec la terre,

répandu sur le sol comme la chaux, il y serait intimement mélangé par un charriage et y resterait à demeure. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut que le calcaire soit broyé très finement, presque réduit à l'état de poussière.

Ses avantages sont :

- 1° Sa durée infinie ;
- 2° Son prix plus bas que celui de la chaux.

Nous pouvons faire livrer le calcaire broyé provenant de Montjean (Maine-et-Loire), au prix de 40 fr. la tonne sur wagon départ. Mêmes conditions de sacherie que pour la chaux.

Nous pouvons également faire livrer en provenance de Montjean de la chaux grosse vive et menue, ainsi que la chaux blutée aux précédentes conditions.

## EMPLOI DES TOURTEAUX DANS L'ÉLEVAGE DES VEAUX

Des essais ont eu lieu à la vacherie-pépinière de la Ménardière (Deux-Sèvres) pour se rendre compte de la valeur alimentaire des tourteaux dans l'élevage des veaux. Pour cela, l'augmentation de poids de deux veaux tout à fait comparables fut suivie par pesées régulières du 1er juillet au 1er septembre.

Durant cette période de deux mois, l'animal témoin, génisse parthenaise née le 11 mars, a continué à téter, consommant 12 litres de lait par jour du 1er au 10 juillet et 16 litres après cette date. Son poids est passé de 108 à 116 kilos : le prix de revient du kilogramme d'accroissement est ressorti à 11 fr. 09.

Le second sujet, né le 28 février et sevré le 10 juillet, a reçu après cette date, 600 grammes de tourteau d'arachides du 1er au 19 juillet avec un ou deux kilos de regain de luzerne. Du 10 au 25 juillet, il reçut 800 grammes de tourteau et en août, 1 kilogramme de tourteau d'arachides et 400 grammes de tourteau de palmiste. Son poids passa de 150 à 196 kilos et le prix moyen du kilogramme d'accroissement s'établit à 3 fr. 424.

L'écart considérable entre les deux prix de revient montre l'intérêt de l'emploi des tourteaux après un sevrage effectué vers trois mois ½ à quatre mois, encore qu'avec le second veau le pourcentage d'accroissement rapporté au poids initial soit un peu inférieur à celui fourni par le premier sujet.

(Revue de Zootechnie).

## DÉVERDISSEMENT

Diverses associations viticoles ayant exprimé le désir de voir autoriser le déverdissement pour certains moûts de 1922 récoltés avec des acidités élevées, en conformité de l'art. 3 du décret du 19 août 1922, un arrêté du ministre de l'Agriculture autorise cette pratique dont la légitimité a été consacrée par de nombreuses études en essais pratiques en régions intéressées.

Priver nos producteurs de ce moyen d'améliorer les vins qui, exceptionnellement, sont trop acides, ce serait les mettre en état d'infériorité en face de leurs concurrents étrangers : Suisses, Allemands, Autrichiens, Hongrois, etc..., chez qui cette pratique est autorisée non seulement sur les moûts, mais même sur les vins ; de sorte qu'acheteurs de vins verts, ces étrangers pourraient les désacidifier et les présenter ensuite en concurrence avec nos produits qui n'auraient pu être améliorés.

L'arrêté ministériel autorise l'emploi du tartrate neutre de potasse très limité par son prix élevé et du carbonate de chaux commercialement pur, et dans les conditions suivantes :

- 1° Cet emploi devra être effectué pendant le cours de la fermentation avec limite extrême au 31 décembre 1922 ;
- 2° sur les moûts ayant une acidité supérieure à 9 grammes par litre évaluée en acidité sulfurique ;
- 3° à des doses limites maxima par hecto de 1 kilo pour le tartrate neutre et 200 gr. pour le carbonate de chaux.

L'expérience a établi qu'il est impos-

sible de calculer d'avance d'après l'acidité totale d'un moût la dose à ne pas dépasser la limite autorisée, par suite des actions diverses résultant des réactions et insolubilisations, ces dernières dépendant de l'alcool, de la température, surtout quand les moûts contiennent de l'acide malique ; d'ailleurs, il se forme toujours, même avec le tartrate neutre, une petite quantité de sels solubles qui viennent augmenter les cendres et qui, à dose un peu notable, se perçoivent, d'où l'apparition de saveurs avec des doses exagérées de ces déverdisants.

On laissera donc le moût ou la vendange fermenter presque jusqu'à ce que tout le sucre soit disparu, ce qui aura déjà fait tomber de l'acidité par nutrition des levures, précipitation de crème de tartre, etc..., et à ce moment, on fera quelques essais par tâtonnements, soit sur des litres, en ajoutant 4, 6, 8, 10 gr. de tartrate neutre, agitant aussitôt dissolution, puis brassant toutes les deux ou trois heures, laissant reposer 12 heures et dégustant comparativement ; on peut encore essayer sur un même fût en ajoutant 400 grammes par hecto, brassant puis goûtant 6 heures après, rajoutant 100 ou 200 gr., s'il y a lieu ; avec le carbonate de chaux, partir de 1 gr. par litre ou 100 gr. par hecto.

On devra s'arrêter au-dessous de la dose ajoutée qui donne une pointe de saveur anormale perceptible. En opérant sur le moût exposé au froid, même à la gelée, à 6° et au-dessous, il faut des doses nettement moindres pour obtenir le même abaissement d'acidité, par suite de l'insolubilisation des tartrates de potasse ou de chaux.

A noter que l'exposition au froid du vin et surtout le relèvement du degré d'alcool par la chaptalisation, sont aussi des moyens de diminuer l'acidité, qui peuvent être employés seuls ou concurremment avec les produits déverdisants.

L. MATHIEU.

## UNION CENTRALE

La Chambre syndicale de l'Union Centrale des Syndicats agricoles s'est réunie le 17 octobre dernier. Les questions qui y ont été traitées présentaient un intérêt tout particulier d'actualité, notamment le contingentement des importations des blés préconisé par M. Riverain, président de la Confédération des Associations agricoles du Centre.

La question est délicate, et la Chambre Syndicale se rappelant qu'elle a soutenu, après la guerre, le retour à la liberté commerciale, toutefois non absolue, soucieux, d'ailleurs, d'étudier les arguments présentés par divers membres et notamment M. le député Rendu, décide de porter la question à l'ordre du jour de la réunion de novembre.

On sait l'intérêt de la création d'une élite rurale ; celle-ci doit être préparée par des cours sociaux. La question a fait du progrès, et l'Union Centrale a pu, dès l'année dernière, faire à l'Institut international agricole de Beauvais, sur l'organisation professionnelle, une série de conférences, qui ont été très goûtées.

Cette année, l'Union Centrale espère s'entendre avec l'École d'agriculture d'Angers pour faire de semblables conférences.

La question de l'amodiation des mines de potasse d'Alsace est toujours au même point. La Commission de la Chambre des députés doit nommer un rapporteur. L'Union Centrale ne pourrait que voir avec le plus grand plaisir M. Rendu accepter cette lourde charge.

M. Zirnheld fait ensuite à la Chambre Syndicale un exposé de la situation du marché des engrais azotés, et de la situation difficile où se trouvent les cultivateurs en présence d'une hausse considérable des tourteaux et du manque de wagons pour les transports des scories et pour les expéditions de sels de potasse par 5 tonnes.

Comme conclusion à ce débat, une délégation de l'Union Centrale, sous la direction de MM. Caron et Rendu, députés, s'est rendue le 25 octobre au ministère de l'Agriculture pour demander à M. le ministre de vouloir bien s'entendre avec ses collègues des Travaux Publics, pour faire

mettre à la disposition des usines livrées de scories et les mines de potasse les wagons de 5 tonnes qui manquent, et avec celui des Colonies pour les tourteaux.

Les huileries du Midi prétendent, en effet, que les tourteaux font défaut parce que la matière première, abondante dans nos colonies, ne peut être achetée vu son prix ; les huileries ne travailleraient qu'à 60 o/o ; cependant les huileries du Nord travaillent à plein, et il semble que de gros marchés soient livrés à l'étranger.

M. le ministre a pris bonne note des revendications des agriculteurs, et avec son activité et sa bienveillance ordinaires, s'est de suite mis en rapport avec ses collègues.

## UNION CENTRALE DES SYNDICATS DES AGRICULTEURS DE FRANCE

### Elevage des Lapins

#### COMMUNICATIONS

##### SECTION DES DAMES

Réunion du 23 Janvier 1922

La parole est donnée à Mademoiselle de Canson, qui a bien voulu venir exprès du Jura pour faire bénéficier de son expérience la section des Dames. Mlle de Canson parle d'abord de l'élevage des lapins et passe en revue les différentes races avantageuses au point de vue fourrures : lapins argentés de Champagne, lapins bleus, blancs, angoras, chinchillas. Cette race chinchilla lui semble la plus intéressante en raison de la valeur de la peau et elle s'est attachée à la développer en fondant une association entre les éleveurs.

Dans son exploitation située dans le Jura, à une altitude relativement élevée, les lapins sont logés dans des bâtiments de bois. Les cases ont 0 m. 90 de large sur 0 m. 70 de long ; elles sont munies de portes à coulisses ; un premier plancher incliné est surmonté d'un second plancher mobile, d'aplomb, en lattes assez rapprochées pour que les lapereaux ne puissent pas passer au travers. L'eau n'y gèle pas malgré une température extérieure de 12 degrés au-dessous de zéro. Les cases doivent être à l'abri des courants d'air et de l'humidité, très redoutables aux lapins. Le nettoyage se fait une fois par semaine.

(A suivre.)

## LES RÉCOLTES CÉRÉALES

La situation du marché des blés de Paris s'est encore accentuée cette quinzaine et les prix du disponible ont atteint jusqu'à 87 et même 88 fr., pour revenir vers 82.50 et 83 fr. La perspective sur le livrable est plutôt en vue de cours élevés.

Cet emballement des cours du marché réglementé s'est reporté sur les prix de nos blés indigènes. En général les cours ont atteint le prix de 80 à 82 fr. sur les différents marchés de province, s'élevant même beaucoup plus haut en s'approchant des frontières du Sud ou de l'Est.

Dans notre région où la minoterie locale a fait totalement défaut pendant plus d'un mois, si celle-ci est revenue assez récemment aux achats, elle n'a pas voulu suivre le mouvement, se trouvant suffisamment approvisionnée par des achats heureux et importants en blés étrangers qui lui ont permis de rester en dehors du marché. Elle a donc basé ses prix sur le prix de revient de ses blés exotiques et n'a guère dépassé ceux de 75 à 76 pour ses achats à la culture et pour les 100 kilos gares départ.

Nous reconnaissons que nos blés n'étaient pas très propres et contenaient un pourcentage un peu élevé de graines étrangères, mais ce pourcentage étant réactionné, il y a moins à en tenir compte.

Cependant nous savons que des achats en blés indigènes ont été faits dans notre région à destination de l'Est, et à des prix très au-dessus de ceux que nous indiquons plus haut. Les détenteurs peuvent donc reprendre confiance et dans certains cas arriver à une réalisation plus en rapport avec les cours généraux des blés.

Les prix des avoines, seigles et orges

sont fermes. Les blés noirs de Bretagne sont plus offerts.

Pas de changement encore sur les sons, bien que la demande puisse s'augmenter à l'entrée de l'hiver.

Les ensemencements sont terminés dans notre département. Commencés dans des conditions de sécheresse un peu accentuée, ils ont été contrariés à la fin par des pluies un peu trop abondantes, surtout dans les champs où restaient à faire l'arrachage des betteraves et rutabagas, et l'enlèvement des récoltes de pommes.

Depuis quelques jours, le temps est revenu au sec et au froid. La levée paraît satisfaisante.

## VINS

Nous considérons qu'il est encore un peu tôt pour donner des précisions tant sur la qualité de nos vins 1922 que sur les cours.

Il semble cependant que le commerce revient assez facilement sur ses prévisions au sujet de la qualité. Une récolte qui a été longue à ramasser, présente toujours des différences dans un même cellier, puis celle-ci succédant à la récolte 1921 qui avait fourni des vins secs et assez alcooliques, ne nous donnera pas certainement des vins semblables, mais qui pourront être suffisamment appréciés des consommateurs pour en faciliter l'écoulement.

Les vins rouges, dans bien des débits, ont dû céder le pas à nos vins blancs, c'est-à-dire au muscadet. L'abaissement du prix de la chopine y a aussi contribué ainsi que le prix élevé des eaux-de-vie et alcools. Nous avons donc bon espoir de voir notre récolte s'écouler dans de bonnes conditions comme consommation.

Reste la question de prix. Là nous avons été beaucoup plus embarrassés. Donner des prix serait encore prématuré. Tout au plus pourrait-on indiquer ceux autour desquels des pourparlers ont pu être échangés en vue d'affaires de peu d'importance du reste.

Bien entendu il n'est plus question des prix pratiqués au cours des vendanges pour la liquidation des excédents. De ce côté on n'en parle plus qu'au titre des regrets d'un côté, des bénéfices rencontrés de l'autre.

Comme nous le disions précédemment, nous pensons que nous pouvons entrevoir le retour des prix pratiqués quelques semaines avant la récolte, soit 100 francs pour les gros-plants et 200 francs pour les muscadets, pour les 225 litres nus, sur tins et sur lie.

Bien entendu ces prix ne sont donnés par nous que comme le reflet de conversations échangées soit avec le commerce d'une part, soit avec les viticulteurs. Ils sont en tous cas susceptibles de variations assez grandes suivant les crus et la convenance des acheteurs.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations  
et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 17 novembre 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1922	76 à 78	
Seigle	»	48 à 50	
Avoine	»	60 à 62	
Orge	»	50 à 55	
Sarrasin	»	58 à 62	
Son	»	38 à 40	
Fèves	»	00 à 00	
Farine	.....	100 à 104	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	100 » à 115 »
Paille, —	60 » à 70 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille, —	80 » à 85 »

### VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1922.....	Voir
Muscadet, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1922.....	l'article
Gros-plant, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1922....	spécial
Gros-plant, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1922....	ci-dessus

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 16 novembre 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs	2.028	1.923	3.24	2.53	1.00
Vaches	1.037	1.056	3.12	2.31	1.00
Taureaux	264	260	2.42	2.00	1.00
Veaux	1.185	1.151	4.98	4.02	1.65
Moutons	8.125	7.336	5.61	4.05	2.35
Porcs	3.045	3.045	5.50	5.09	3.89

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	223 »
Blanc 64 % d'huile.....	206 »
Bleu pâle.....	185 »

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité extra pure, blancs, 72 % d'huile :	
En barres.....	222 fr. le 100 kilos
En morceaux.....	224 »

### HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estragon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

## PRODUITS DIVERS pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Riz Saïgon importation n° 2.....	83 »
Brisures de riz 1 et 2.....	72 »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) .....	62 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	54 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	54 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blanc.....	82 »
Arachides Rufisque courant.....	77 »
Coprah en pains .....	64 »
En sacs de 75 et de 100 kilos, wagon Nantes en magasin par toutes quantités	
Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos.....	62 50

Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos. 53 »

Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes

Tourteau de maïs broyé.....	74 »
Manioc en cossette.....	68 »
Manioc en farine.....	70 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	77 50

Granulé condensé pour volailles... 62 50

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire.....	57 »
Farine d'os alimentaire.....	62 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou	
Aliment mélassé P « Intensif ».....	43 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos	
Son mélassé.....	60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Orges de pays..... 63 »

Seigles de Bretagne ..... 64 »

Les 100 kilos nus en sacs de 75 et de 80 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

### AVIS. - DROITS D'OCTROI

Presque tous les produits ci-dessus sont grevés de droits d'octroi à l'intérieur de Nantes. Pour obtenir le bénéfice de leur remboursement à la sortie, il faut une expédition de 100 kilos minimum. Nous engageons donc nos adhérents qui nous demandent des tourteaux ou autres produits livrables en sacs de 50 ou 75 kilos, à nous les demander par 2 sacs au moins, autrement nous serons obligés de majorer les prix de vente, de ces droits d'octroi.

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

De Dion  
Bouton

LOIRE-INFERIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; CORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poullignen ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDEY, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLE, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL jeune, à Vne ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Macheoul ; DAVID, à Ancenis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUIHAIRE, à St-Nicolas-de-Redon ; FAITFEU, à Beslé ; MACÉ, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Joné-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-de-Montluc.

## VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos plus belles Vignes. La sélection en est parfaite.

Eugène GIRAULT o. & c.  
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) << Téléph. Nos 3 et 0.25  
Exposition N° Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours :-: Membre du Jury

### 60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences  
Authenticité et Sélection rigoureusement garanties  
PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES

La Maison accepterait Représentant sérieux

### CLINIQUE LE BOIS SAINT-LOUIS

Pont-du-Cens, NANTES (L.-Inf.)

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX,  
DE L'ESTOMAC, DE LA NUTRITION

Consultations les lundi, mercredi, vendredi,  
samedi, de 14 à 16 heures

RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

## GUANO

de Poissons Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passer Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

## La graine d'aubépine

La graine d'aubépine, dont la durée de faculté germinative est de 4 à 5 ans, met souvent deux ans à lever. On peut la récolter en octobre, la mettre en stratification dans du sable frais et la semer dru, en rayons, dans une terre légère, au printemps suivant. Elle est recouverte de 3 centimètres de terre au plus et le terrain est arrosé pendant les grandes sécheresses. Telle est l'ancienne méthode, encore en usage.

Aujourd'hui, on procède différemment, surtout chez les pépiniéristes. On a observé que les graines sont bien formées et aptes à germer en août, alors que l'enveloppe n'est pas encore colorée. Les graines ou osselets d'aubépine sont donc récoltés au mois d'août et semés aussitôt. Les pluies d'automne et les gelées d'hiver en favorisent la germination; la levée a lieu régulièrement au printemps et l'on obtient ainsi des plants aussi robustes que par le premier procédé.

## OFFRES ET DEMANDES

### OFFRES

90. — A vendre une baratte marque « Derviche », visible aux Bureaux du Syndicat.
91. — A louer, à prix avantageux, pour la Toussaint 1923 : 2 fermes de 28 et 35 hectares, sises près d'Angers.
92. — A vendre, belle jument baie demi-sang, taille 1 m. 62, 7 ans, origines, présumée pleine.
93. — A vendre toute l'année, porcelets et truies pleines, race Craonnaise pure.
94. — A vendre omnibus capucine pour un cheval, 6 places intérieur, 3 places couvertes devant. Galerie pour bagages. Etat neuf sauf peinture. Prix 1.600 fr.
95. — A vendre avec les harnais, jument bai brun, 1 m. 53, 14 ans, bien attelée, apte à tous travaux agricoles. Prix à débattre.
96. — A vendre jument, 7 ans, fille de postier, très douce, peur de rien. Apte à tous travaux.
97. — A vendre un petit motoculteur Somua, type C. Parfait état. Essais sur place.

### DEMANDES

102. — On demande, pour la Mayenne, un ménage, le mari garde et jardinier, la femme occupée à volonté.
103. — On demande bon ouvrier jardinier marié. Logé. Bons appointements. Bonnes références exigées.
104. — On demande pour l'Anjou, ménage avec ou sans enfants, l'homme jardinier et à toutes mains, la femme à la basse-cour, pouvant aider à la cuisine.
105. — Célibataire, 30 ans, demande place de jardinier-vigneron.

## Chaux pour l'Agriculture

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.  
55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.  
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## VIGNES

### J. FOULONNEAU

VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)

Hybrides de Gaillard, Coudero, Seibel Castel, Bertille Seyve, Chevallier, Oberlin, etc. Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.

Plants greffés — Boutures greffables  
Authenticité garantie — Prix réduits  
Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre pour Vignes sur fil de fer, franco gare

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES  
VOS  
ACHATS

AU BON MARCHÉ  
CHEZ  
**BRUNNER FRÈRES**

LAINAGES, SOIERIES  
BONNETERIE, CHEMISERIE  
LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES  
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

### VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages  
" LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS "

Adressez GRATUITEMENT sur demande. Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, " LE LION D'OR ", NANTES

Monopole de l'hybride Boisizian  
Plants greffés — Producteurs directs  
Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DETAIL  
Prix courants adressés franco sur demande  
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

POUR VOS GRILLES  
& PORTES EN FER  
Poulaillers, Volières,  
EMPLOYEZ



**MERMEX**

**PEINTURE  
- D'ACIER -**

Anti-rouille puissant  
préserve les métaux  
de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A  
PAUL MARTINETTY - NANTES

Elevateurs d'Eau Chaîne Hélice  
BESSONNET-FAVRE - Châtelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.

Toutes profondeurs

Remplace avantageusement les pompes

PORTZAMPARC & RENEAUME

1, Rue d'Alger, NANTES — Tél. 23.58

JARDINIERS !  
AGRICULTEURS !

Assurez-vous contre la Grêle

Un Cyclone de Grêle qui dure un instant peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle  
à la

C<sup>ie</sup> d'Assurances Générales  
CONTRE LES ACCIDENTS

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre — NANTES

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

CORDERIE - FICELLERIE  
Toiles - Sacs - Bâches

**H. Bigeard**  
18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits  
Longes, Guides, Câbles  
Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT - ECHANGE - REPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

A profiter de Suite

Un LOT de Très Beaux

PALETOTS de Chèvres grises

DOUBLÉS TARTAN - QUALITÉ EXTRA


Toutes Tailles - OCCASION UNIQUE

S'adresser : PELLETERIES ET FOURRURES

16, QUAI DUGUAY-THOUIN - NANTES

LA CHARRUE BAJAC

est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE



Demandez le Catalogue général à LIANCOURT

Sellerie - Bourrellerie

**DUPERTUIS**

Successeur de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.84

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES

FOSSES SEPTIQUES DEVREZ

Suppression des vidanges. Ecoulement à la rue. Epuration des eaux de toutes natures. G. Billot, ingénieur, E. C. P., route de Clisson, Nantes.

La Bicyclette LACSAP SUR PNEUS RUSSEL

est la Marque des Champions  
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX — BAISSÉ DE PRIX

Machines Agricoles et Industrielles

Maison fondée en 1833

**LOTZ FILS DE L'AINÉ**

Rue Canclaux - NANTES

Ses Locomobiles

Ses Batteuses

Ses Egreneuses

Dépositaires des Etabliss. DOUGE,

de Besançon

MOTEURS « DOLO »

A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

**AU PETIT PARIS**

NANTES

9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

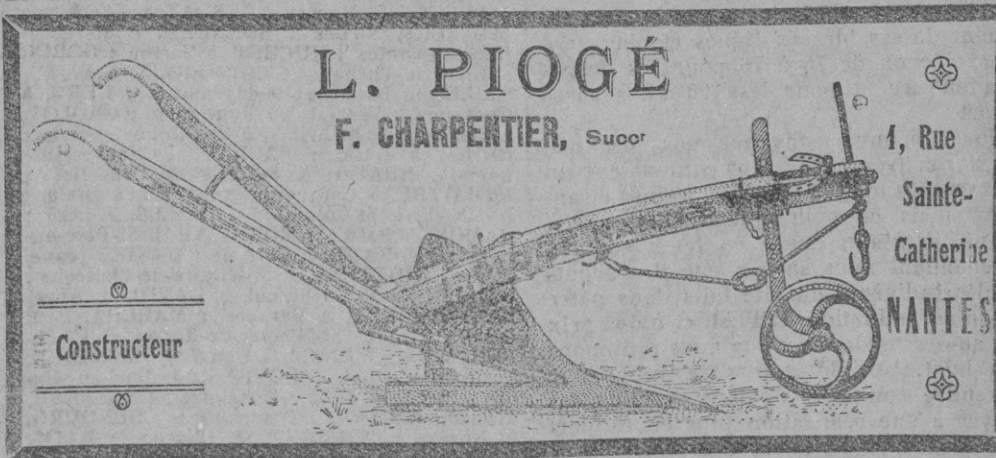
On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT  
Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Voiles, Chaussures

Pour Hommes : Complots de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Suoc



1, Rue Sainte-Catherine NANTES

Constructeur